



Nations Unies

Rapport du Comité des conférences pour 2002

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 32 (A/57/32)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 32 (A/57/32)

Rapport du Comité des conférences pour 2002



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	1-11	1
A. Composition du Comité	1	1
B. Bureau	2-3	1
C. Organisation des travaux	4-8	1
D. Programme de travail	9	2
E. Participation d'observateurs	10-11	2
II. Calendrier des conférences et réunions	12-92	3
A. Questions relatives au calendrier approuvé pour 2002 et aux demandes de dérogation audit calendrier présentées entre les sessions du Comité	12-16	3
B. Adoption du projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2003	17-23	5
C. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférences	24-88	6
1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation et consultations et échange de courrier avec les organes concernant l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition	24-40	6
2. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres	41-47	9
3. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence	48-53	10
a) Office des Nations Unies à Nairobi	48-51	10
b) Centre des Nations Unies à Bangkok	52-53	11
4. Amélioration du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	54-88	11
D. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale	89-92	17
III. Questions relatives à la documentation et aux publications	93-110	18
A. Soumission de la documentation	93-95	18
B. Distribution de la documentation	96-99	18
C. Respect des règles relatives à la longueur des documents	100-105	19

D.	Publication de tous les documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en arabe et dans les autres langues de travail de la Commission	106–110	20
IV.	Questions relatives à la traduction et à l'interprétation	111–124	20
A.	Utilisation de l'interprétation à distance	111–116	20
B.	Utilisation des nouvelles technologies.	117	21
C.	Postes linguistiques	118–124	22
1.	Personnel temporaire	118	22
2.	Emploi des retraités	119	22
3.	Emploi d'interprètes ayant les combinaisons linguistiques voulues	120–124	22
V.	Technologie de l'information	125–138	23
 Annexe			
	Projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour 2003		25

I. Questions d'organisation

A. Composition du Comité

1. Dans sa résolution 43/222 B du 31 décembre 1988, l'Assemblée générale a décidé de garder le Comité des conférences comme organe subsidiaire permanent. Conformément à cette résolution, le Comité était composé en 2002 des États Membres suivants : Argentine, Autriche, Bénin, Chili, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Guinée équatoriale, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Lituanie, Namibie, Népal, Pérou, Philippines, Sierra Leone et Tunisie.

B. Bureau

2. À sa session d'organisation pour 2002 (442e séance), le 22 mars 2002, le Comité a élu, pour 2002, le Bureau suivant :

Président :

M. Andrius **Namavicius** (Lituanie)

Vices-Présidents :

Guillermo E. **Kendall** (Argentine)

M. Thomas **Schlesinger** (Autriche)

M. Enrique A. **Manalo** (Philippines)

Rapporteuse :

Mme Radhia **Achouri** (Tunisie)

3. À la même séance, le Comité a décidé en principe que le Président entreprendrait des consultations officieuses en vue de déterminer la composition du Bureau en 2003.

C. Organisation des travaux

4. Également à sa 442e séance, le Comité a décidé de s'en tenir aux directives adoptées en 1994 et 1995 en ce qui concerne l'examen des demandes de dérogation au calendrier approuvé des conférences présentées entre les sessions du Comité et de se réunir selon les besoins pour examiner les propositions ayant trait au calendrier des conférences et des réunions pendant les sessions de l'Assemblée générale.

5. Le Comité a tenu sa session de fond les 9, 11 et 13 septembre 2002 (443e à 448e séances).

6. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence a fait une déclaration lors des séances d'ouverture de la session d'organisation et de la session de fond. À la session de fond, il a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/57/289), qui s'inscrit dans le cadre de l'examen d'ensemble de l'activité de l'Organisation par le Secrétaire général.

7. Le Sous-Secrétaire général aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence a fait une déclaration à la session de fond du Comité et présenté le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/57/228 et Add.1 et 2), document dans lequel toutes les questions de nature technique ont été regroupées à la demande de l'Assemblée générale, au lieu d'être traitées dans plusieurs rapports distincts comme les années précédentes.

8. Lors de la session de fond du Comité, on s'est félicité de l'effort de communication intensif que les cadres supérieurs du Département avaient fait avant la session pour présenter le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence aux membres du Comité et aux groupes d'États Membres et les familiariser avec son contenu. C'est en grande partie grâce à cela que les participants ont pu avoir un échange de vues approfondi lors de la session du Comité.

D. Programme de travail

9. À sa session d'organisation pour 2001, tenue le 19 avril, le Comité a prié le Secrétariat de lui soumettre, à sa session d'organisation de 2002, un projet d'ordre du jour pour 2002. À sa 442e séance, le 22 mars 2002, le Comité a adopté le projet d'ordre du jour (A/AC.172/2002/L.1). À la même séance, il a prié le Secrétariat de lui soumettre un projet d'ordre du jour pour 2003 à sa session d'organisation de 2003.

E. Participation d'observateurs

10. Les États Membres énumérés ci-après étaient représentés en tant qu'observateurs : Algérie, Australie, Bangladesh, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

11. Il a été rappelé aux membres du Comité que celui-ci avait institué une procédure pour la participation d'observateurs à ses travaux en 1999 et qu'il l'avait modifiée comme suit en 2001 : « L'observateur serait autorisé à faire une déclaration sur chacun des points de l'ordre du jour du Comité. Il lui serait également donné l'occasion de formuler de nouvelles observations après avoir reçu les précisions demandées au Secrétariat. La longueur de sa déclaration serait limitée conformément à la pratique normalement suivie pour l'organisation des travaux des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. »¹.

II. Calendrier des conférences et réunions

A. Questions relatives au calendrier approuvé pour 2002 et aux demandes de dérogation audit calendrier présentées entre les sessions du Comité

12. L'Assemblée générale, dans sa résolution 56/242, a approuvé le projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2002-2003 tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences et modifié ultérieurement en fonction des décisions prises par l'Assemblée à sa cinquante-sixième session. Le calendrier a été publié sous la cote A/AC.172/2002/2.

13. À sa 373e séance, le 26 août 1994, le Comité a décidé que les demandes de dérogation au calendrier approuvé des conférences qui étaient présentées entre les sessions du Comité devaient à l'avenir être examinées par le Bureau en consultation avec le Secrétariat pour suite à donner.

14. À sa 379e séance, le 23 mars 1995, le Comité est convenu que les propositions de modification du calendrier n'ayant pas d'incidences sur le budget-programme pourraient être examinées par le Secrétariat en consultation avec le Bureau du Comité.

15. À sa session de fond de 1995, le Comité a décidé que les demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité qui concernaient un changement de lieu seraient portées à l'attention des membres pour approbation. Les demandes de dérogation qui concernaient tout autre type de modification devaient, comme le Comité en avait décidé à sa session de fond de 1994, être examinées par le Bureau en consultation avec le Secrétariat pour suite à donner.

16. Les demandes de modification de lieu de réunion ou de session ou de réunion supplémentaire présentées en 2002 et la suite qui y a été donnée par le Comité sont indiquées ci-après.

<i>Organe</i>	<i>Demande</i>	<i>Suite donnée</i>
Comité des placements	Autorisation de tenir une réunion à Accra, les 18 et 19 février 2002, et à Rome, en même temps que le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les 9 et 10 juillet 2002. Le Comité des placements se réunit en général quatre ou cinq fois par an pendant une journée. Une de ses réunions se tient pendant la session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, là où le Comité mixte se réunit, alors que les autres se tiennent habituellement à New York, comme il est indiqué au paragraphe 70 du document A/49/212. La coutume veut qu'un membre du Comité des placements accueille l'une de ses réunions et en prenne les dépenses à sa charge, sans que l'ONU ait quoi que ce soit à déboursier, ce qui, comme le Secrétaire du Comité l'a confirmé, est le cas pour la	Demande approuvée

<i>Organe</i>	<i>Demande</i>	<i>Suite donnée</i>
	réunion des 18 et 19 février à Accra, dont les dépenses sont prises en charge par le pays hôte conformément à cette pratique (voir le paragraphe 71 du document A/49/212).	
Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement	Autorisation de tenir une séance supplémentaire, en fonction de la disponibilité des services et à titre exceptionnel, en vue d'adopter le document final intitulé « Consensus de Monterrey » et de le transmettre à la Conférence, et d'approuver le rapport de la quatrième session du Comité préparatoire.	Demande approuvée
Forum des Nations Unies sur les forêts	Autorisation de convoquer la deuxième session du Forum du 4 au 15 mars à New York plutôt qu'à San José. Le Gouvernement costa-ricien avait offert d'accueillir cette session, ce dont le Conseil économique et social s'était félicité dans sa résolution 2001/292, mais a retiré cette offre en raison de circonstances imprévues, comme il en a informé le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales le 28 janvier 2002. À la réunion qu'il avait tenue ce même jour, le Bureau du Forum a décidé de tenir sa deuxième session au siège du Forum à New York, du 4 au 15 mars 2002.	Demande approuvée
Commission de la condition de la femme	Autorisation de tenir une séance supplémentaire le 25 mars 2002 afin de se prononcer sur deux nouvelles propositions et d'achever ses travaux.	Demande approuvée
Cinquième Commission	Autorisation de maintenir la durée de la reprise de sa deuxième session à quatre semaines, comme il était prévu dans le projet de calendrier des conférences et réunions, en raison de son programme de travail. La session en question ne pouvant se tenir d'un bloc du fait de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (8 au 10 mai 2002), les services de conférence et le secrétariat de la Cinquième Commission se sont accordés sur les dates du 29 avril au 2 mai et du 13 au 31 mai 2002.	Demandes approuvées
	Autorisation de tenir une séance officielle supplémentaire le 6 juin 2002 et une séance officielle le 17 juin 2002, afin de se prononcer sur des projets de proposition et d'achever les travaux de sa session.	
Groupe d'experts gouvernementaux sur la recherche des armes légères	Autorisation de convoquer sa première session à Genève du 1er au 5 juillet 2002, plutôt qu'à New York du 20 au 24 mai 2002. Certains membres du Groupe d'experts devant participer aux travaux du Groupe à composition non limitée d'experts	Demande approuvée

Organe	Demande	Suite donnée
Conseil consultatif pour les questions de désarmement	<p>gouvernementaux des États parties à la Convention sur certaines armes classiques, qui doit se réunir à Genève du 20 au 24 mai 2002, ils ne pouvaient assister à la réunion à New York. De plus, tenir la réunion à Genève plutôt qu'à New York en réduisait les coûts car les frais de voyage de certains experts étaient moindres. Les services de conférence de Genève ont confirmé qu'ils pouvaient assurer le service des réunions du Groupe d'experts aux dates demandées en juillet.</p> <p>Autorisation de convoquer la trente-neuvième session du Conseil du 17 au 19 juillet 2002 à Genève plutôt qu'à New York, afin de donner la possibilité aux membres du Conseil consultatif de s'entretenir avec les participants à la Conférence du désarmement. De plus, le Conseil consultatif faisant également office de conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, Genève est un lieu de réunion indiqué, permettant aux membres de s'entretenir avec le personnel de l'Institut.</p>	Demande approuvée

B. Adoption du projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2003

Introduction et aperçu général

17. À ses 443e et 444e séances, le 9 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2003 (A/57/228/Add.1 et 2).

Examen de la question

18. On a fait valoir qu'il était possible d'améliorer considérablement la gestion du calendrier des conférences sur la base d'une coordination entre les différents lieux d'affectation. Lorsqu'il établirait le calendrier pour 2004-2005, le Secrétariat pourrait jouer un rôle plus dynamique en programmant les réunions en dehors des périodes de pointe concomitantes et pourrait au besoin, demander au Comité de prendre une décision.

19. Il a été fait observer que, outre les réunions financées sur le budget ordinaire, le calendrier comprenait des réunions pour lesquelles les services de conférence étaient fournis à titre onéreux et des réunions dont les incidences sur le budget-programme n'avaient pas encore été examinées par la Cinquième Commission et approuvées par l'Assemblée générale. Il serait bon que le Comité puisse établir une distinction entre ces deux catégories lorsqu'il examine le calendrier.

Conclusions et recommandations

20. **Le Comité des conférences a recommandé à l'Assemblée générale :**

a) **D'adopter le projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2003 en tenant compte des observations du Comité et étant entendu que les incidences budgétaires de certains éléments, dûment identifiés dans le projet de calendrier révisé, tels que les décisions et recommandations que le Conseil économique et social avait adoptées à sa session de fond de 2002 et qui figuraient dans le calendrier, seraient examinées par les organes délibérants compétents;**

b) **D'autoriser le Comité à modifier le calendrier des conférences et réunions pour 2003 en fonction des mesures et décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.**

21. **Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait tenu compte des dispositions visées dans les résolutions 54/248, 55/222 et 56/242 de l'Assemblée générale concernant le vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 25 avril 2003, lorsqu'il avait établi le projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2003.**

22. **Le Comité a prié le Secrétariat, lorsqu'il publiera le projet de calendrier révisé pour 2003 et les calendriers futurs, d'indiquer la source de financement pour chaque élément et d'indiquer clairement les organes créés en vertu d'instruments internationaux pour lesquels des exceptions étaient faites pour qu'ils soient financés par imputation sur le budget ordinaire.**

23. **Le Comité a invité le Secrétaire général, lorsqu'il établira le calendrier biennal des conférences et réunions pour 2004-2005, à présenter des propositions selon les besoins, en vue de continuer à éviter que les périodes de pointe des différents lieux d'affectation coïncident.**

C. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférences

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation et consultations et échange de courrier avec les organes concernant l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition

Introduction et aperçu général

24. **À sa 443e séance, le 9 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général (A/57/228 et Add.1 et 2) contenant des statistiques sur l'utilisation des ressources de conférence, réelle et programmée, par un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2001. Le rapport comprenait des données sur l'indicateur de conformité (respect des délais dans la présentation de la documentation avant la session) et l'indicateur de disponibilité (disponibilité de la documentation).**

25. **En présentant le rapport, le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence s'est référé plusieurs fois au rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du**

Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289), qui traite de questions ayant trait à la documentation.

26. Également à sa 443^e séance, le Comité des conférences a entendu un rapport oral du Président sur les consultations avec les organes concernant l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition.

27. En application du paragraphe 16 de la section II de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale, le Président du Comité avait envoyé une lettre à 11 organes intergouvernementaux dont le taux d'utilisation des ressources qui leur avaient été affectées avait été, lors de leurs trois dernières sessions, inférieur au seuil fixé, et avait eu les consultations avec leurs président et secrétaire afin de concilier le souci d'efficacité et l'utilisation rationnelle des services de conférence.

28. Le plus souvent, le principal facteur de sous-utilisation des ressources était le temps perdu lorsqu'une séance commençait en retard ou était levée avant l'heure prévue. Certains présidents ont indiqué qu'ils n'étaient pas satisfaits du mode de calcul du taux d'utilisation, car celui-ci se fondait uniquement sur l'utilisation des ressources sans tenir compte du but ultime des organes, qui était de mener leurs travaux à bonne fin. On a aussi fait observer que la méthode suivie était trop mécanique au regard de la nature du mandat de certains organes. Cependant, si le mandat des organes intergouvernementaux avait son importance, le mandat que l'Assemblée générale avait confié au Comité des conférences était de surveiller l'utilisation des services de conférence et, à cet égard, la méthode de calcul utilisée avait jusque-là prouvé son utilité.

29. Divers moyens susceptibles d'améliorer l'utilisation des services de conférence avaient été évoqués : par exemple, prévoir avec une plus grande précision le nombre de séances devant bénéficier de l'intégralité des services; ouvrir les séances à l'heure, si nécessaire sans que le quorum soit atteint; aborder l'examen d'autres questions ou tenir des consultations officieuses lorsqu'une séance était levée avant l'heure prévue; éviter d'annuler les séances programmées ou les annuler suffisamment à l'avance; programmer dans toute la mesure possible des consultations officieuses avec services d'interprétation, sensibiliser les délégations au problème de la sous-utilisation, en appelant leur attention sur la suppression des séances de nuit et du week-end.

Examen de la question

30. On a déploré le gaspillage de ressources précieuses dû aux séances qui commencent en retard, qui se terminent trop tôt ou qui sont annulées. Les ressources inutilisées auraient pu être consacrées aux réunions de groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres. Les Membres ont estimé que la sous-utilisation des ressources était imputable à une mauvaise planification, certains comités ayant pour habitude de ne pas utiliser une bonne partie du temps qui leur est imparti, ce qui semblait indiquer qu'on leur en laissait trop.

31. Il a été expliqué que, du fait que les services d'interprétation étaient fournis par trois tranches de trois heures, il était difficile de prévoir des réunions plus courtes. Les tranches de trois heures facilitaient la réaffectation des périodes non utilisées; une telle réaffectation exigeait toutefois une coopération étroite avec les bureaux et les secrétariats des organes concernés.

32. Il a été expliqué que les présidents du Comité des conférences avaient tenu des consultations avec les organes intergouvernementaux année après année sur l'utilisation des services de conférence qui étaient à la disposition de ceux-ci et que les progrès réalisés avaient été fort limités. Certains organes ne manifestaient pas la volonté de coopérer et leurs arguments n'étaient pas convaincants. Il était temps de prendre des mesures plus strictes, notamment d'avertir ces organes que leurs droits d'utilisation des services de conférence pourraient être réduits.

33. Il a été proposé que le Comité identifie les principaux facteurs du déficit et qu'il élabore des recommandations expresses pour ces organes, car les gros utilisateurs de services de conférence avaient une incidence plus importante sur le taux d'utilisation générale.

Conclusions et recommandations

34. **Le Comité des conférences a constaté avec une vive préoccupation qu'en 2001 le taux d'utilisation des services de conférence dans les quatre villes sièges de l'Organisation était tombé à six points en deçà du seuil de 80 %, baisse essentiellement due à une diminution de 14 % à New York. L'équivalent de 307 réunions, soit 921 heures, n'avait pas été utilisé en 2001, même si, au total, il y avait eu, dans ces villes sièges, 300 réunions de moins qu'en 2000.**

35. **Le Comité a conclu qu'un tel gaspillage de ressources était inacceptable. Pour essayer de remédier à la situation, les fonctionnaires chargés de planifier des réunions s'étaient penchés sur les raisons de la sous-utilisation et le Président du Comité avait mené des consultations avec les présidents des organes qui avaient sous-utilisé trois ans de suite les ressources qui leur avaient été affectées. Les secrétariats et les bureaux de ces organes avaient été instamment invités à envisager de modifier leur programme de travail et à faire preuve de davantage de rigueur dans la manière dont ils organisaient leurs travaux. Ils avaient également été priés de collaborer plus étroitement avec les services de conférence et d'ajuster leur programme de travail selon ce que l'expérience leur dictait concernant les points de l'ordre du jour récurrents, et ce, pour éviter le gaspillage.**

36. **S'agissant des changements apportés à la méthodologie, le Comité a estimé que le taux d'utilisation est un indice complexe qui incorpore tous les aspects du ratio des séances et du facteur fiabilité de la planification et comprend l'utilisation du temps de réunion en tant que facteur également. Ce taux est donc clairement supérieur en tant que mesure d'utilisation générale que le ratio des séances et le facteur fiabilité de la planification et devrait par conséquent être conservé comme indicateur primaire d'après lequel les résultats obtenus par les organes intergouvernementaux en matière d'utilisation sont jugés.**

37. **Le Comité a pris note de l'explication donnée par certains comités, selon laquelle l'achèvement rapide des séances pouvait être considéré comme un signe d'efficacité, et souligné qu'une meilleure planification et un ajustement flexible du programme de travail étaient les meilleurs moyens de réduire le temps perdu du fait que les séances commençaient plus tard ou étaient levées plus tôt que prévu.**

38. **Le Comité s'est félicité du fait que, dans un certain nombre de cas, les consultations du Président avec les organes avaient eu une incidence positive**

sur l'utilisation rationnelle et efficiente des ressources en matière de services de conférence, et prié le Président de continuer à consulter en son nom les présidents des organes qui avaient systématiquement sous-utilisé les ressources qui leur avaient été allouées pour les trois dernières sessions, en vue de faire des recommandations appropriées afin de maximiser l'utilisation des ressources en matière de services de conférence.

39. Le Comité s'est félicité des propositions visant à améliorer l'utilisation de ces organes qui ne parvenaient pas à atteindre l'objectif escompté en matière d'utilisation. Il s'agit de fixer des objectifs bien définis et réalisables pour l'utilisation des ressources allouées à la séance d'organisation de ces organes; par exemple, l'établissement d'une liste comprenant un nombre minimal plus élevé d'intervenants avant de prévoir une séance, la tenue de votes sur des points de l'ordre du jour regroupés, la prévision de points de l'ordre du jour de réserve pour le programme de travail quotidien, et la planification, à la fin de la session, du programme de travail pour la session suivante. À cet égard, le Comité a demandé qu'on lui présente d'autres propositions.

40. Le Comité a conclu que, faute d'améliorations dans les statistiques d'utilisation des organes qui systématiquement n'utilisent pas leurs ressources, il envisagerait d'autres mesures pour remédier à la situation et ferait des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale.

2. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

Introduction et aperçu général

41. Au paragraphe 18 de la section II de sa résolution 56/242, l'Assemblée générale a décidé de prévoir au budget de l'exercice biennal 2002-2003 toutes les ressources nécessaires à la prestation de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à la demande de ces groupes et au cas par cas, conformément à la pratique établie, et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur l'application de cette décision.

42. Les données statistiques et leur analyse, présentées en application de la demande susmentionnée, avaient trait aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, et comprenaient une ventilation par groupe régional. Le rapport couvrait la période de juillet 2001 à avril 2002 en vue d'assurer la publication en temps voulu du rapport, conformément à la règle des six semaines.

43. À sa 443e séance, le 9 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général sur la prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, qui figurait à la section II.B 3) du rapport récapitulatif relatif au plan des conférences (A/57/228 et Add.1 et 2).

Examen de la question

44. Il a été noté avec satisfaction que le pourcentage des réunions tenues par des groupes régionaux et d'autres groupes importants d'États Membres qui avaient bénéficié d'un service d'interprétation avait augmenté pour la période annuelle de

juillet 2001 à avril 2002. Il a été noté aussi avec satisfaction que, globalement, pour l'ensemble des quatre lieux d'affectation, 98 % des demandes de services d'interprétation avaient été satisfaites.

45. On s'est déclaré préoccupé toutefois de la conclusion figurant au paragraphe 34 du rapport, qui traitait de l'inscription de crédits budgétaires pour les services d'interprétation. Les recommandations d'ordre budgétaire étaient du ressort de la Cinquième Commission et non du Comité des conférences.

Conclusions et recommandations

46. **Le Comité des conférences a rappelé que les services d'interprétation étaient fournis aux réunions des groupes régionaux et des autres groupes importants d'États Membres au cas par cas, conformément à la pratique établie.**

47. **Le Comité a noté avec satisfaction que le pourcentage des demandes de réunions avec interprétation à New York présentées par des groupes régionaux et d'autres groupes importants d'États Membres qui avaient été satisfaites avait continué d'augmenter, passant de 92 % pour la période 2000-2001 à 97 % pour la période de juillet 2001 à avril 2002, et que, globalement, pour les quatre lieux d'affectation, 98 % des demandes avaient été satisfaites, et encouragé le Secrétariat à maintenir cette tendance positive.**

3. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence

a) Office des Nations Unies à Nairobi

Introduction et aperçu général

48. À sa 444e séance, le 9 septembre 2002, le Comité des conférences a été informé qu'un rapport sur les installations à l'Office des Nations Unies à Nairobi serait présenté en tant qu'additif au document A/57/228.

49. À sa 445e séance, le 11 septembre 2002, le Chef des services de conférence par intérim à Nairobi a participé à une vidéoconférence organisée par le Comité des conférences, au cours de laquelle il a fait un rapport oral sur l'utilisation des installations à l'Office des Nations Unies à Nairobi et sur les améliorations possibles.

Examen de la question

50. Le Secrétariat a fait savoir au Comité que, du fait de la mise en place d'un service permanent d'interprétation à Nairobi, le nombre de réunions bénéficiant de services d'interprétation avait augmenté de 23,5 % en 2001 et le nombre de manifestations, de 10 %. Certaines contraintes physiques rendaient toutefois difficile toute progression dans l'utilisation.

Conclusions et recommandations

51. **Le Comité salue les efforts qui ont été faits au cours de l'année précédente pour améliorer l'utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, tout en déplorant qu'un rapport écrit sur la question n'ait pas pu lui être soumis pour examen.**

b) Centre des Nations Unies à Bangkok

Introduction et aperçu général

52. À sa 444e séance, le 9 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le rapport sur l'utilisation du Centre des Nations Unies à Bangkok figurant aux paragraphes 36 à 49 du rapport du Secrétaire général relatif au plan des conférences (A/57/228).

Conclusions et recommandations

53. **Le Comité des conférences s'est félicité de l'accroissement notable du nombre de manifestations tenues au Centre des Nations Unies à Bangkok, l'année précédente, et du fait qu'on prévoyait d'en organiser un nombre encore plus grand dans les années à venir.**

4. Amélioration du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence

Introduction et aperçu général

54. À ses 443e et 444e séances, le 9 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289). En introduisant le rapport, le Secrétaire général adjoint à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences a dit que les idées originales et fécondes énoncées dans le rapport s'inscrivaient dans la nouvelle série complète de réformes pour un Secrétariat rajeuni et reflétaient les efforts faits par le Département pour changer sa culture aussi bien que sa structure. Le Département avait l'intention de prendre désormais les devants, en restant maître des événements plutôt qu'à leur merci, au moyen d'une planification en amont, et de fonctionner comme un ensemble intégré en vue d'obtenir des avantages au niveau de l'ensemble du système en exploitant au mieux les progrès techniques. Le Département visait à mettre en oeuvre une réforme sans incidence sur les coûts en redéployant les ressources là où elles apporteraient la plus grande valeur ajoutée.

Examen de la question

Repositionner le Département

55. Il a été estimé que les propositions originales et prospectives contenues dans le rapport étaient à même de changer la situation de façon significative. La franche autocritique que contenait le rapport et la volonté évidente du Secrétariat de faire face aux problèmes identifiés ont été applaudies. Jusqu'à présent, l'analyse et les réformes avaient eu trait principalement au Siège et il convenait donc d'étendre l'exercice aux autres lieux d'affectation, notamment pour tirer des avantages de la planification intégrée des réunions. L'élaboration d'instruments et d'indicateurs pour mesurer les progrès aiderait aussi le Comité. La tâche du Comité n'était pas d'assurer une gestion détaillée ou d'anticiper sur le Secrétaire général, mais de suivre les résultats.

56. Un appui a été exprimé en faveur des arrangements prospectifs proposés avec le Président de l'Assemblée générale et les présidents du Comité. Il a été dit aussi que le rôle proactif du Secrétariat ne devait pas gêner le travail avec les organes législatifs.

57. On a appuyé l'idée d'apporter un soutien en matière d'édition au début du processus d'élaboration des documents. Toutefois, des réserves ont été exprimées quant aux conséquences de cette mesure et quant à son application pratique. En réponse aux questions concernant les propositions visant à restructurer les services d'édition, il a été expliqué que la notion de préédition avait trois applications. Premièrement, il serait utile que les éditeurs puissent travailler avec les départements auteurs à un stade avancé. Deuxièmement, pour améliorer l'efficacité de l'ensemble du système, l'édition des documents devait précéder la traduction et non être parallèle à celle-ci. Troisièmement, l'édition visant à assurer la concordance entre les différentes versions linguistiques des résolutions pouvait se faire nettement mieux avant l'adoption plutôt qu'après, comme c'était le cas et cela nécessiterait de fournir une assistance supplémentaire aux États Membres en matière d'édition durant les consultations officielles.

58. En réponse aux demandes de renseignements concernant la raison d'être de l'intégration des services de secrétariat techniques de la Cinquième et de la Sixième Commissions dans le Département, il a été expliqué qu'au début de l'existence de l'Organisation les services de secrétariat techniques avaient été fournis par les départements organiques. Toutefois, lors de la première série de réformes, le Secrétaire général avait décidé que la fonction d'un secrétaire de comité était plus proche du service des conférences que de l'appui technique. En conséquence, en 1997, les services de secrétariat techniques de toutes les grandes commissions à l'exception de ceux de la Cinquième et de la Sixième Commissions avaient été transférés au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. L'expérience s'est avérée fructueuse et en conséquence la décision avait été prise d'intégrer les deux autres secrétariats. Le fonctionnaire assumant les fonctions de Secrétaire de la Sixième Commission ayant assuré les services techniques et les fonctions organiques, avait-il fallu séparer la fonction de secrétariat technique pour l'intégrer dans le Département. Le Secrétaire général avait l'autorité de restructurer et de regrouper le Secrétariat, mais dans la mesure où ces actions avaient une incidence sur le projet de budget-programme, l'Assemblée avait le droit de réexaminer la question.

59. Il a été dit que le nouveau nom, Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, était quelque peu trompeur, car il impliquait une plus grande autorité que celle que le Département avait effectivement. Il aurait été préférable de le nommer Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des services de conférence. Il a été dit aussi que nommer le Département était du ressort du Secrétaire général.

Apporter des améliorations au niveau global

60. Il a été dit que l'approche adoptée pour apporter des améliorations au niveau global était une preuve de la qualité de la direction. L'analyse devrait être étendue aux autres lieux d'affectation. En réponse aux questions, il a été expliqué qu'à un moment donné dans le passé, les services de bibliothèque à New York avaient été transférés au Département de l'information et que dans les autres lieux d'affectation ils avaient continué à faire partie des services de conférence. Ce qui donnait de bons résultats à New York n'était pas toujours approprié pour Genève, Vienne ou Nairobi.

Intégrer la gestion des ressources au niveau mondial

61. À sa 445e séance, le 11 septembre 2002, le Comité a organisé une vidéoconférence sur le thème de l'intégration de la gestion au niveau mondial, à laquelle ont participé le Directeur de la Division des services de conférence à Genève, le chef par intérim des services de conférence à Nairobi et le chef des services de conférence à Vienne. Le Secrétaire général adjoint à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences, introduisant les participants, a expliqué que le Département avait toujours mis l'accent sur la coordination, mais que récemment l'interaction entre les lieux d'affectation avait été grandement renforcée, tant au niveau des politiques, au moyen de vidéoconférences et de retraites de gestion, qu'au niveau opérationnel, au moyen de consultations quasi quotidiennes. Néanmoins, il était sans doute possible de faire encore plus. Les statistiques sur les taux de vacance de postes dans tout lieu d'affectation ont été fournies au Comité.

62. Le Comité a alors entamé une session de questions-réponses sur ce sujet avec les représentants des autres lieux d'affectation, en mettant particulièrement l'accent sur les outils et systèmes de gestion électronique pour la gestion au niveau mondial, l'appui individualisé en matière de technologie de l'information et la télétraduction.

63. Compte tenu de la déclaration figurant au paragraphe 33 du rapport (A/57/289), selon laquelle le rôle de direction du Département n'était pas compris de la même manière dans tous les lieux d'affectation, certaines délégations ont demandé si une centralisation trop poussée ne risquait d'entraîner un manque de flexibilité. Il a été expliqué que la gestion au niveau mondial n'entraînait pas tant une centralisation qu'une harmonisation et des consultations. Certains membres ont souligné qu'il était important d'étendre l'analyse et les réformes aux autres lieux d'affectation. Le Secrétariat a expliqué que le Département souhaitait suivre le principe de subsidiarité, c'est-à-dire assurer la direction politique et veiller à la cohérence des approches, pratiques et principes, sans s'ingérer dans la responsabilité opérationnelle des autres lieux d'affectation.

64. S'agissant des questions de détail, il a été souligné qu'il était nécessaire d'harmoniser les systèmes de suivi des documents et de tirer parti des pratiques optimales, où qu'elles existent. Le Département devait veiller aussi à ce que tous les lieux d'affectation reçoivent un appui individualisé suffisant en matière de technologies de l'information.

Atténuer la crise de la documentation

65. Il a été dit qu'il convenait de trouver une solution au problème des comptes rendus analytiques qui sont publiés des mois, voire des années après la tenue de la réunion et qui présentent donc peu d'intérêt pour les États Membres. C'est un problème tant pour les États Membres que pour les responsables du Département. Il a été dit qu'il fallait envisager de cesser d'établir des comptes rendus analytiques. Toutefois, on a fait valoir aussi que les comptes rendus analytiques étaient un outil utile pour les États Membres. Il a été proposé que les traducteurs actuellement chargés d'établir les comptes rendus analytiques soient affectés à des traductions plus urgentes et que les fonctions de rédaction des résumés analytiques soient confiées à d'autres membres du personnel du Département. Le rapport du Secrétaire général proposait comme autre solution que des enregistrements sonores numériques des réunions soient établis, qui pourraient ensuite être stockés dans une base de données accessible sur l'Internet. Des membres ont fait remarquer qu'un enregistrement numérique ne constituerait pas une synthèse comme un compte rendu analytique et que l'élément d'analyse ne pourrait pas être aisément remplacé.

Il convenait aussi de demander si la mémoire institutionnelle de l'Organisation pouvait être mieux préservée en utilisant les méthodes actuelles ou en recourant à de nouveaux moyens électroniques de stockage de l'information.

66. La question a été soulevée de savoir pourquoi les procès-verbaux des séances n'avaient pas été inclus dans l'examen par le Département et si la poursuite de leur production ne constituait pas aussi un gaspillage de ressources. On a expliqué toutefois que l'établissement de procès-verbaux était nécessaire en vertu du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et que le Secrétariat n'était pas compétent pour recommander leur suppression. Quoi qu'il en soit, la production des procès-verbaux du Conseil de sécurité ne souffrait pas des mêmes retards que celle des comptes rendus analytiques et ils constituaient en fait un outil utile pour les membres du Conseil de sécurité.

67. On a aussi expliqué que les propositions qui avaient été faites concernant la documentation devaient dans un premier temps être mises en oeuvre à New York. Si elles s'avéraient utiles, elles pourraient être étendues à d'autres lieux d'affectation. Il a été reconnu que le Siège pourrait tirer parti des pratiques optimales relevées dans les autres lieux d'affectation également. On espérait que toutes les réformes proposées seraient menées sans que cela ait des incidences sur les coûts.

Exploiter au mieux les moyens techniques

68. La question est examinée au chapitre V du présent rapport, intitulé « Technologies de l'information ».

Mesurer la productivité au moyen des normes actuelles relatives à la charge de travail

Examen de la question

69. Il a été dit que les normes actuelles relatives à la charge de travail pour les traducteurs, les interprètes et les opérateurs de traitement de texte étaient insuffisantes, car elles ne mesuraient la production que d'un point de vue quantitatif et ne tenaient pas compte de la qualité du travail accompli, du niveau de difficulté du travail et des autres tâches accomplies, telles que la lecture de documents de base, l'apprentissage de nouvelles technologies et la rédaction des résumés analytiques. Il était nécessaire de disposer d'un instrument de mesure aux fins de la planification et de la budgétisation et du suivi du comportement professionnel.

70. Le système de budgétisation axé sur les résultats récemment introduit devrait offrir de nouveaux moyens de mesurer la production du département. Alors que les travaux effectués par les traducteurs et les interprètes étaient manifestement des « travaux intellectuels », ils devaient quand même faire l'objet de normes relatives à la charge de travail. On a expliqué toutefois que le Département ne suggérait pas d'éliminer les normes relatives à la charge de travail applicables aux traducteurs et aux interprètes, mais simplement à ce que l'on reconnaisse le caractère hautement complexe et intellectuel des tâches effectuées, et qu'il demandait si la production devait être jugée uniquement par des moyens mécaniques tels que le calcul du nombre de mots traduits. Des outils de mesure plus complexes étaient nécessaires, qui permettraient d'apprécier de façon plus complexe ce que ces emplois recouvrent, et les administrateurs de programme devaient jouer un plus grand rôle dans l'évaluation de la productivité.

71. L'attention a été appelée sur les incidences que pourraient avoir les innovations technologiques, y compris la traduction assistée par ordinateur, la reconnaissance vocale et l'enregistrement sonore, sur la productivité des traducteurs et des opérateurs de traitement de texte. Certaines organisations avaient déjà été consultées, mais il pourrait être utile de consulter un plus large éventail d'organisations qui recourent aux services de traducteurs, d'interprètes et d'opérateurs de traitement de texte en vue d'échanger les données d'expérience et d'identifier les pratiques optimales afin de déterminer l'efficacité par rapport aux coûts des services fournis.

72. On a expliqué que les normes actuelles relatives à la charge de travail pour les interprètes avaient été établies avec l'Association internationale des interprètes de conférence et qu'il pourrait par conséquent être malvenu ne serait-ce que de demander au Département d'envisager la possibilité de changer ces normes tant que l'accord était en vigueur. L'indicateur le plus fiable de la qualité de la production des interprètes était les commentaires reçus des membres des organes qui étaient les consommateurs de services ainsi fournis.

Rationaliser la structure du Département

73. Le Comité a pris note des mesures que le Département avait prises en vue de rationaliser sa structure, à savoir faire de l'informatique un outil stratégique, le renforcement de la fonction documentation, le regroupement des fonctions d'appui aux séances, le renforcement et l'intégralité des fonctions de contrôle de la rédaction et le regroupement des fonctions de reproduction et de distribution.

74. Il a été noté aussi que la rationalisation de sa structure et le changement de son nom relevaient exclusivement du Département et que le Comité des conférences devait se borner à prendre note des changements.

75. Il fallait espérer que les départements responsables des services de conférence dans les autres lieux d'affectation prendraient des mesures analogues en vue de rationaliser leur structure.

Conclusions et recommandations

76. Le Comité des conférences a félicité le Secrétaire général pour la franche analyse du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, a accueilli favorablement les solutions novatrices proposées, et également l'intention du Secrétaire général de mettre en oeuvre sans délai les mesures relevant de sa compétence, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, compte tenu des spécificités de chaque lieu d'affectation.

77. Le Comité a recommandé un examen plus poussé du système de gestion intégrée des ressources au niveau mondial, tel que mentionné dans le document A/57/289, compte dûment tenu des questions administratives et financières.

78. Le Comité s'est félicité de l'intention du Secrétaire général d'élaborer, dès que possible, et avec les conseils et l'appui du Bureau des services de contrôle interne, un plan d'application des améliorations envisagées, et compte que ce plan comprendra des indicateurs de progrès. Le Comité a demandé à être tenu régulièrement au courant des progrès réalisés.

79. Le Comité a pris note de l'intention d'intégrer les fonctions de services de secrétariat techniques de la Cinquième et de la Sixième Commissions dans le Département, et du fait que les incidences de cette mesure sur les programmes et le financement seraient examinées par les organes compétents de l'Assemblée générale.

80. Le Comité a prié le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale dès que possible, mais au plus tard à sa cinquante-huitième session, des diverses options qui permettraient de résoudre le problème des comptes rendus analytiques.

81. Le Comité s'est félicité de l'intention du Secrétaire général d'améliorer la situation actuelle de retard dans la soumission et la publication des documents en appliquant le système des créneaux, afin de pouvoir mieux respecter les règles en vigueur sur la soumission et la publication de la documentation.

82. Le Comité a reconnu la nécessité d'actualiser les normes relatives à la charge de travail actuelles pour tenir compte, notamment, des fonctions dont s'acquittent les services linguistiques qui ne sont actuellement pas incluses, et de l'impact des innovations technologiques.

83. Le Comité a aussi reconnu la nécessité d'établir, dans la mesure du possible, des normes relatives à la charge de travail pour les groupes professionnels des services linguistiques pour lesquels il n'y en a actuellement pas.

84. Le Comité a souligné l'importance potentielle des normes relatives à la charge de travail pour évaluer la productivité et a prié le Secrétaire général d'actualiser ces normes, en prenant en considération les pratiques optimales et l'expérience d'autres organes et organisations effectuant un travail analogue et en obtenant des avis d'experts, selon les besoins.

85. Le Comité a souligné en outre que, étant donné le caractère intellectuel complexe des services linguistiques, les fonctions dont s'acquittaient ces derniers ne pouvaient pas être évaluées en appliquant uniquement les normes relatives à la charge de travail. Il a donc invité le Secrétaire général à affiner encore les indicateurs de résultats afin d'évaluer la qualité des fonctions exercées.

86. Le Comité a prié le Secrétaire général de rendre compte, dans un rapport faisant suite au document A/57/289, de la façon dont l'initiative de réforme ferait intervenir les autres principaux lieux d'affectation, compte tenu des spécificités et des responsabilités opérationnelles de ces derniers.

87. Le Comité a prié le Secrétaire général, en développant les outils électroniques dans le contexte de la gestion et des services de conférence, d'associer et d'utiliser les systèmes opérationnels déjà en place afin d'éviter les doubles emplois.

88. Le Comité a prié le Secrétaire général de fournir des services spécialisés suffisants concernant les technologies de l'information dans tous les principaux lieux d'affectation.

D. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Introduction et aperçu général

89. À sa 443^e séance, le 9 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné la section C du chapitre II et l'annexe III du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/57/228), concernant les demandes, formulées par les organes subsidiaires, de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pourrait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une de ses sessions ordinaires si ce n'est avec son assentiment exprès. Les demandes contenaient également des informations statistiques sur le nombre de réunions que les organes concernés avaient tenues, le cas échéant, au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et la mesure dans laquelle ils avaient utilisé de façon efficace les ressources mises à leur disposition. Outre les organes énumérés dans l'annexe, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux avait demandé l'autorisation de se réunir les 17 et 18 septembre 2002 pour examiner le rapport sur la visite effectuée aux Tokélaou à l'invitation du Gouvernement néo-zélandais.

Examen de la question

90. Les délégations ont fait valoir que les organes qui, dans le passé, avaient largement sous-utilisé le temps de réunion qui leur était alloué devraient définir leurs besoins avec plus de précision et ne devraient pas recevoir un blanc-seing. Par ailleurs, les préoccupations du Comité relatives à la non-utilisation du temps de réunion alloué devraient être portées à la connaissance des organes concernés. Il a été indiqué que la programmation était plus souple lorsque l'on prévoyait uniquement le nombre de réunions nécessaires et que les dates n'étaient pas fixées. On obtenait des indications détaillées sur les besoins spécifiques par des consultations après l'approbation. La fourniture de services de conférence n'était pas garantie; elle dépendait des capacités disponibles.

Conclusions et recommandations

91. **Le Comité a approuvé le chapitre II, section C, et l'annexe III du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/57/228), tels qu'ils avaient été modifiés oralement. Il était entendu que des services de conférence seraient fournis pour toutes ces réunions dans la limite des ressources disponibles et que les travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions ne seraient pas entravés.**

92. **Le Comité a prié le Secrétariat de communiquer aux organes ayant des taux d'utilisation particulièrement bas les statistiques relatives à l'utilisation antérieure des services de conférence mis à leur disposition et de les sensibiliser à la nécessité d'éviter de gaspiller ces services.**

III. Questions relatives à la documentation et aux publications

A. Soumission de la documentation

Introduction et aperçu général

93. Aux paragraphes 10 et 11 de la section III de sa résolution 56/242, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport détaillé sur les mesures prises pour assurer intégralement la mise en oeuvre du rapport sur les mesures prises par le Secrétariat pour renforcer la responsabilisation en matière de soumission des documents (A/56/300), et de mettre en place au Secrétariat un système de responsabilisation efficace en vue de faire en sorte que les documents à traiter soient présentés en temps voulu et de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-septième session par l'intermédiaire du Comité des conférences.

94. À sa 445e séance, le 11 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le rapport sur la présentation de la documentation contenue dans le rapport de synthèse du Secrétaire général relatif au plan des conférences (A/57/228, par. 55 à 70).

Examen de la question

95. Dans le contexte du rapport du Secrétaire général sur l'amélioration du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/57/289), on a expliqué qu'il appartenait au Secrétariat d'essayer d'améliorer la situation dans son domaine de compétence, comme il appartenait aux États Membres de le faire dans le leur. De manière générale, la pratique consistant à traiter des documents sensibles présentés en retard avant les documents présentés dans les délais prescrits devait être modifiée. Le système de créneaux proposé dans le rapport devrait changer cette pratique qui n'incite guère les départements auteurs à soumettre leur documentation à l'avance.

B. Distribution de la documentation

Introduction et aperçu général

96. Au paragraphe 5 de la section III de sa résolution 55/222, l'Assemblée générale a décidé qu'il ne devrait en aucun cas être dérogé à la règle exigeant que les documents soient distribués simultanément dans toutes les langues officielles, et insisté sur le principe selon lequel tous les documents doivent être distribués dans toutes les langues officielles avant d'être diffusés sur les sites Web de l'Organisation des Nations Unies.

97. Au paragraphe 3 de la section III de sa résolution 56/242, l'Assemblée générale a déploré vivement que les départements auteurs ne respectent pas le paragraphe 5 de la section III de la résolution 55/222 et a demandé au Secrétaire général de prendre des mesures correctives à cet égard afin d'assurer la stricte application de cette disposition et de lui rendre compte à la première partie de la reprise de sa cinquante-sixième session.

98. À sa 445e séance, le 11 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné la note du Secrétaire général sur la publication simultanée, sur le site Web de l'Organisation, dans les six langues officielles, des documents établis à l'intention des organes délibérants (A/C.5/56/37).

Conclusions et recommandations

99. Le Comité des conférences a pris note des mesures correctives prises par le Secrétaire général concernant la diffusion sur le site Web de l'Organisation

de documents qui n'avaient pas encore été distribués dans toutes les langues officielles.

C. Respect des règles relatives à la longueur des documents

Introduction et aperçu général

100. Dans sa résolution 53/208 B, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de respecter les limites fixées pour la longueur des documents et prié le Secrétaire général de présenter au Comité des conférences, tous les deux ans, des informations actualisées sur le nombre et la longueur des documents. Le Secrétaire général a donné instruction au Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence de ne pas accepter les projets de rapport, émanant du Secrétariat, de plus de 16 pages. Il ne serait accordé de dérogations au nombre maximum de pages qu'en cas exceptionnel.

101. À sa 445e séance, le 11 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le rapport sur le respect des règles relatives à la longueur des documents qui figuraient dans le rapport de synthèse du Secrétaire général relatif au plan des conférences (A/57/228, par. 72 à 86).

Examen de la question

102. Dans le contexte du rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/57/289), le Comité s'est penché sur l'évolution de la politique en matière de documentation et sur les efforts déployés par le Secrétariat pour encourager les départements auteurs à réduire la longueur des documents qu'ils soumettent tout en en préservant la qualité.

Conclusions et recommandations

103. **Le Comité des conférences a noté que, bien que le nombre et la proportion de documents publiés en conformité avec les limites fixées ou recommandées pour le volume de la documentation aient quelque peu augmenté, les objectifs établis aussi bien pour les documents des organes intergouvernementaux que pour ceux du Secrétariat continuent de n'être que partiellement respectés.**

104. **Le Comité a noté également que les documents qui dépassaient sensiblement la limite fixée, en particulier lorsqu'ils sont présentés tardivement, imposaient une charge supplémentaire aux services de traitement et risquaient de ne pas être publiés en temps voulu sans compter que leur qualité pouvait également être compromise.**

105. **Le Comité a recommandé que la règle sur la longueur des documents soit rigoureusement respectée, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/57/289).**

D. Publication de tous les documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en arabe et dans les autres langues de travail de la Commission

Introduction et aperçu général

106. Au paragraphe 17 de la section III de sa résolution 56/242 et au paragraphe 124 de sa résolution 56/253, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'assurer intégralement la publication de tous les documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en langue arabe, celle-ci étant la mieux adaptée aux besoins des États Membres de la région, ainsi que dans les autres langues de travail de la Commission, pour répondre aux besoins des lecteurs à l'extérieur de la région, selon qu'il conviendrait, et de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-septième session au plus tard.

107. Dans sa résolution 56/277, l'Assemblée générale a prié instamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de se conformer à sa résolution 44 (IV), dans laquelle elle a notamment décidé que tous les documents à lui soumettre devaient, dans la mesure du possible, être rédigés en arabe. Elle a aussi pris acte de la note du Secrétariat dans le document A/C.5/56/19 et déclaré qu'elle attendait avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la production des documents et publications en arabe.

108. À sa 445e séance, le 11 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le rapport sur la publication de tous les documents et publications de la CESAO en arabe et dans les autres langues de travail de la Commission, contenu dans le rapport de synthèse du Secrétaire général intitulé « Plan des conférences » (A/57/228, par. 87 à 92).

Examen de la question

109. Il a été pris note des mesures correctives introduites en 2002 ainsi que de la situation actuelle à la CESAO concernant les langues utilisées pour les documents et les publications de la Commission.

Conclusions et recommandations

110. **Le Comité des conférences s'est félicité de l'évolution prometteuse qui se dessine ainsi que de l'intention déclarée de la CESAO de faire passer le pourcentage des documents disponibles en arabe de 47 % en 2000-2001 à 80 % en 2002-2003 et à 100 % en 2004-2005.**

IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

A. Utilisation de l'interprétation à distance

Introduction et aperçu général

111. Au paragraphe 108 de son rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session², le Comité des conférences a prié le Secrétariat d'évaluer les progrès accomplis dans les domaines de la vidéoconférence et des télécommunications afin de déterminer s'ils peuvent contribuer à résoudre les problèmes techniques que pose encore l'interprétation à distance. Au paragraphe 109, il a aussi demandé qu'un rapport sur l'évolution de la situation dans ce domaine, ainsi que sur toutes activités ayant trait à l'interprétation à distance menées par d'autres organisations internationales, soit soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

112. À sa 445e séance, le 11 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général sur la visioconférence et la téléinterprétation, qui figuraient dans le rapport récapitulatif du Secrétaire général relatif au plan des conférences (A/57/228, par. 93 à 105).

Examen de la question

113. Il a été pris note des problèmes que pose encore l'interprétation à distance, notamment les interruptions de l'image et l'absence de synchronisation entre le son et l'image lors de transmissions par les réseaux numériques à intégration de services (RNIS). Les membres se sont déclarés satisfaits par la qualité du son et des images durant la vidéoconférence qui s'est tenue au début de la séance avec des bureaux extérieurs, mais la visioconférence n'offre pas de solutions techniques aux problèmes techniques que rencontre l'interprétation à distance. L'idée de l'interprétation à distance continue toutefois de faire son chemin, mais elle est encore loin d'être répandue dans les organisations internationales.

114. L'opinion a été exprimée selon laquelle la question de l'interprétation à distance devrait être examinée dans le cadre d'une étude d'ensemble qui évaluerait les incidences de l'introduction de nouvelles technologies sur les conditions de travail des interprètes, y compris leur capacité de communiquer avec les intervenants.

Conclusions et recommandations

115. Le Comité des conférences a noté que les problèmes relatifs à la qualité de la transmission sur des liaisons point à point ou point à multipoint perdurent, mais qu'il est probable que dans les deux ou trois années à venir, les techniques de visioconférence par RNIS, techniques qui sont déjà relativement peu coûteuses et très répandues, seront à même de les résoudre et que les problèmes liés à la qualité de l'image auront aussi disparu.

116. Le Comité attend avec intérêt les résultats de l'analyse comparative générale du bilan économique de l'interprétation à distance, qui devrait être achevé lorsque des renseignements concernant les incidences de l'interprétation à distance sur les conditions de travail des interprètes auront été obtenus, de même que l'évaluation de ces incidences sur la qualité des services dispensés par les interprètes de l'Organisation.

B. Utilisation des nouvelles technologies

117. Cette question est examinée au chapitre V du présent rapport, intitulé « Technologies de l'information ».

C. Postes linguistiques

1. Personnel temporaire

118. Le Comité a été informé qu'un rapport serait consacré à la question de la conversion de certains postes temporaires au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Budget-programme de l'exercice 2002-2003 ».

2. Emploi des retraités

119. Le Comité a été informé que des précisions sur la question avaient été demandées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Gestion des ressources humaines ».

3. Emploi d'interprètes ayant les combinaisons linguistiques voulues

Introduction et aperçu général

120. Au paragraphe 3 de la section IV de sa résolution 56/242, l'Assemblée générale a décidé d'approuver, pour une période initiale d'un an, l'initiative interne de formation qui s'adresse aux interprètes qui ont échoué de peu aux concours de recrutement, ont presque le niveau d'interprétation voulu, mais ont besoin d'une formation complémentaire.

121. À sa 445e séance, le 11 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général concernant l'emploi d'interprètes ayant les combinaisons linguistiques voulues, qui figurait dans le rapport récapitulatif du Secrétaire général relatif au plan des conférences (A/57/228, par. 109 à 117).

Examen de la question

122. Il a été rappelé qu'en 2001, le Comité avait appuyé l'initiative de formation qui avait été proposée en vue d'améliorer la situation quant aux effectifs pour ce qui est de certaines combinaisons linguistiques dans le Service d'interprétation. Sur le long terme, il serait moins coûteux de former des candidats qui pourraient ensuite occuper les postes vacants, que de recourir à du personnel temporaire. L'ensemble de la question de la compétitivité de l'ensemble des rémunérations de l'Organisation devrait aussi être examiné, car la rémunération doit être intéressante pour attirer les candidats qualifiés. Il a été noté à ce propos que l'Organisation n'observait pas le principe Noblemaire, selon lequel les traitements des fonctionnaires internationaux sont déterminés en fonction de ceux de la fonction publique de référence.

Conclusions et recommandations

123. Le Comité des conférences a noté avec satisfaction les résultats de la première formation, qui s'est déroulée en 2001, et appuyé la poursuite de l'initiative, qui devrait se faire de façon souple.

124. Le Comité a aussi noté avec satisfaction qu'il avait été possible, lors de l'exercice biennal en cours, d'appliquer le programme dans la limite des ressources existantes.

V. Technologie de l'information

Introduction et aperçu général

125. À ses 444e, 445e et 446e séances, les 9 et 11 septembre 2002, le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/57/228), en particulier les paragraphes 118 à 139 (technologies de l'information), ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services

de conférence (A/57/289), en particulier les paragraphes 41 à 48 (exploiter au mieux les moyens techniques).

126. Les principaux changements intervenus depuis 2001 concernant les technologies de l'information consistaient avant tout en l'adoption d'une nouvelle approche plaçant les technologies de l'information au premier plan. Il a été décidé de réaliser le traitement intégral des documents sous forme électronique. Dans ce contexte, un nouveau projet important avait trait à l'introduction d'un système d'enregistrement numérique en remplacement des dictaphones. Comme le Groupe des systèmes et technologies de l'information est devenu essentiel pour le Département, il relève à présent du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et à la gestion des conférences, et ses fonctions seront élargies pour englober toute une série de services relatifs aux technologies de l'information et des communications.

Examen de la question

127. Le Comité a souligné qu'il était essentiel que l'Organisation se maintienne à niveau sur le plan technologique. Les technologies de l'information, en particulier, pourraient avoir une incidence sur la gestion des ressources au niveau mondial.

128. Répondant aux préoccupations exprimées, le Secrétariat a indiqué au Comité que tous les projets du Département faisaient partie intégrante du plan global relatif aux technologies de l'information à l'Organisation des Nations Unies, ce qui permettrait d'éviter la fragmentation du processus. Certains projets technologiques seraient mis en oeuvre dans le contexte du plan-cadre d'équipement, bien qu'il serait souhaitable d'avancer l'exécution de certains projets.

129. Pour ce qui était du calendrier de certains changements, il était prévu que le nouveau *Journal* en ligne serait diffusé le premier jour de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale et que la technologie utilisée serait par la suite transposée dans d'autres lieux d'affectation.

130. En réponse aux questions sur les coûts, il a été précisé que, sur la base d'estimations préliminaires, les propositions et projets décrits dans les deux rapports ne devraient pas avoir d'incidences sur les coûts, moyennant le redéploiement de certaines ressources et de certains fonctionnaires.

131. Des questions ont été posées sur les avantages comparatifs du Système de contrôle des documents et de la productivité, utilisé à l'Office des Nations Unies à Vienne, et du Système informatisé de suivi de la production documentaire (DRITS), qui est utilisé à New York.

132. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de l'amélioration manifeste de la qualité technique des vidéoconférences et se sont dites intéressées par les économies qu'elles permettraient de réaliser. L'intention du Secrétaire général d'établir un rapport sur la vidéoconférence dans l'ensemble de l'Organisation a été évoquée.

133. Certaines délégations ont manifesté de l'intérêt pour l'analyse des coûts d'une base de données mondiale à l'intention des interprètes, des traducteurs et du personnel de traitement de texte.

Conclusions et recommandations

134. Le Comité a souligné que les technologies de l'information étaient essentielles pour réaliser la gestion globale et intégrée des services de conférence.

135. Le Comité des conférences a accueilli avec satisfaction l'information actualisée qui figurait dans le rapport (A/57/228) sur plusieurs projets relatifs aux technologies de l'information et prié le Secrétariat d'assurer que les projets du Département s'inséraient dans la stratégie globale de l'Organisation et étaient compatibles avec le plan-cadre d'équipement. Comme il est indiqué clairement dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département (A/57/289), les projets ayant trait aux technologies de l'information ont une importance capitale si l'on veut améliorer les prestations offertes aux États Membres. Le Comité a souligné la nécessité de considérer comme prioritaires les projets qui étaient susceptibles d'améliorer la productivité à l'échelle du Département sans pour autant sacrifier la qualité.

136. Le Comité a prié le Secrétaire général de faire rapport en 2003 sur l'application des projets relatifs à la technologie de l'information du Département.

137. Le Comité a prié le Secrétariat d'étudier les avantages comparatifs des systèmes de suivi des documents qui sont actuellement utilisés dans les différents lieux d'affectation, ainsi que la possibilité d'en combiner les meilleurs aspects dans un seul système.

138. Le Comité a également prié le Secrétariat, vu l'amélioration de la technologie, d'utiliser davantage la vidéoconférence pour les réunions afin d'améliorer le contact entre les organes intergouvernementaux et les responsables du Secrétariat en poste dans les bureaux extérieurs, tout en réalisant des économies.

Notes

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 32 (A/54/32)*, par. 172, et *ibid*, *cinquante-sixième session, Supplément No 32 (A/56/32)*

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 32 (A/56/32)*.

Annexe

Projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour 2003

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente annexe :

Dans la colonne « Organe »

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains

PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
F	Français
R	Russe

A. Projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2003

(Août 2002)

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1. Comité d'état-major [Charte]	3 janvier, puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Un vendredi sur deux
2. Conseil économique et social, élection du Bureau [Charte]	7 janvier	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
3. Comité chargé des organisations non gouvernementales, reprise de la session de 2002 [décision 2002/224 du Conseil économique et social]	8-24 janvier	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	
4. UNICEF – Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	13-17 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
5. CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	13-17 janvier	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
6. Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption, quatrième session [résolution 56/260 de l'Assemblée générale]	13-24 janvier	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
7. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, vingt-huitième session [résolutions 34/180 et 51/68 de l'Assemblée générale]	13-31 janvier	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
8. Comité des droits de l'enfant, trente-deuxième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	13-31 janvier	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
9. CNUCED – Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	20-24 janvier	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	–	
10. Fonds des contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre toutes les formes contemporaines d'esclavage – Conseil d'administration [résolution 46/122 de l'Assemblée générale]	20-24 janvier	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
11. PNUD et FNUAP, Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	20-29 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
12. Conférence du désarmement, première partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	20 janvier- 28 mars	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an
13. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, cinquante et unième session [résolution 913 (X) de l'Assemblée générale]	27-31 janvier	Vienne	21 G	I (ACEFR)	T	–	Une session par an
14. Conseil économique et social, session d'organisation [Charte]	29 janvier- 1er février	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
15. Réunion conjointe des Conseils d'administration du PAM, du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF [résolution 52/12 B de l'Assemblée générale]	Janvier (1 jour)	New York	36 G/36 G/ 36 G	I (AArCEFR)	T	–	
16. Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, quarante-troisième session [résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale]	Janvier	New York	5 G	–	–	–	Une session par an
17. Comité consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Janvier/février (3-4 jours)	New York	20 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
18. Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien [résolution 56/33 de l'Assemblée générale]	Janvier/février (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AArF)	T	–	
19. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Janvier/février (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une séance chacune par an
20. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – groupe de travail de présession [résolutions 45/124, 47/94 et 51/68 de l'Assemblée générale]	3-7 février	New York	4 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
21. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Protocole facultatif [résolution 55/70 de l'Assemblée générale]	3-7 février	New York	5 E	–	T	–	Deux sessions par an
22. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les populations de souche africaine [décision 2002/270 du Conseil économique et social]	3-7 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
23. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession [résolution 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	3-7 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois session par an
24. CNUCED – Commission du commerce des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	3-7 février	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	–	
25. Organe international de contrôle des stupéfiants, soixante-treizième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	3-7 février	Vienne	13 E	I (AArEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
26. PNUE – Conseil d'administration, vingt-deuxième session/Forum ministériel mondial pour l'environnement [résolutions 2997 (XXVII) et 42/185 de l'Assemblée générale]	3-7 février	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
27. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	4 février-28 mars	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
28. Neuvième Réunion des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant [résolution 44/25 de l'Assemblée générale]	10 février	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
29. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail des situations [résolution 1990/41 du Conseil économique et social]	10-14 février	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
30. PAM – Conseil d'administration, première session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale] ^f	10-14 février	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
31. Commission du développement social, quarante et unième session [résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social]	10-21 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
32. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail, session de fond [résolution 48/42 de l'Assemblée générale]	10 février-7 mars	New York	110 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
33. CNUCED – Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	17-21 février	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
34. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Sous-Comité scientifique et technique, quarantième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	17-28 février	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
35. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	24-25 février	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
36. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones – Conseil d'administration [résolution 40/131 de l'Assemblée générale]	24-26 février	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
37. CNUDCI – Groupe de travail sur le droit de l'insolvabilité, vingt-huitième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	24-28 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
38. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Février/mars	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR ^c	
39. CNUDCI – Groupe de travail sur les sûretés, troisième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	3-7 mars	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
40. Groupe d'experts gouvernementaux sur le traçage des armes légères, deuxième session [résolution 56/24 U de l'Assemblée générale]	3-7 mars	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	
41. Commission de la condition de la femme, quarante-septième session [décision 1999/257 du Conseil économique et social]	3-14 mars	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
42. Assemblée générale, Cinquième Commission, reprise de la session [Charte]	3-28 mars	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	SR	
43. Commission de statistique, trente-quatrième session [résolution 1999/8 du Conseil économique et social]	4-7 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
44. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	10-14 mars	New York	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an
45. Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption, cinquième session [résolution 56/260 de l'Assemblée générale]	10-21 mars	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
46. Groupe d'experts gouvernementaux du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies [résolution 55/33 U de l'Assemblée générale]	17-21 mars	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	
47. Comité des droits de l'homme, soixante-dix-septième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	17 mars-4 avril	New York	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Trois sessions par an
48. Commission des droits de l'homme, cinquante-neuvième session [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]	17 mars-24 avril ^d	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
49. CNUDCI – Groupe de travail sur les projets d'infrastructure à financement privé, sixième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	24-28 mars	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
50. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique, quarante-deuxième session [résolution 1472 (XIV) de l'Assemblée générale]	24 mars-4 avril	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	SR ^e	Une session par an
51. CNUDCI – Groupe de travail sur le droit des transports, onzième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	31 mars-4 avril	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
52. Commission de la population et du développement, trente-sixième session [résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55) du Conseil économique et social]	31 mars-4 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
53. Commission du désarmement [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	31 mars-17 avril	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
54. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, soixante-deuxième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	Mars (3 semaines)	Genève	18 E	I (ACEFR)	T	SR	Deux sessions par an
55. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), quarante-septième session ^f	Mars (3 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Quatre sessions par an
56. Réunion des Nations Unies pour l'Asie sur la question de Palestine [résolution 56/33 de l'Assemblée générale]	Mars (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AArF)	T	–	
57. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, première session ordinaire [décision 2001/321 du Conseil économique et social]	Mars (2 jours)	À déterminer	26 ST	I (EF)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
58. Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Mars (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an
59. CESAP, cinquante-neuvième session [résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social]	Mars/avril ^g (7 jours)	Bangkok	51 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
60. INSTRAW – Conseil d'administration, vingt-troisième session [résolutions 33/187 et 34/157 de l'Assemblée générale] ^f	Mars/avril ^g (1 semaine)	Saint-Domingue	11 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
61. Comité du Prix des Nations Unies en matière de population [résolution 36/201 de l'Assemblée générale]	Mars/avril ^g (2 jours)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
62. PNUE – Comité des représentants permanents, quatre-vingt-deuxième réunion [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Mars/avril ^g (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
63. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Mars/avril ^g (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une séance chacune par an
64. Comité des politiques du développement, cinquième session [résolution 1998/46 du Conseil économique et social]	7-11 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
65. Groupe consultatif du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones [résolution 48/163 de l'Assemblée générale]	7-11 avril	Genève	10 E	I (AE)	T	–	
66. Commission des stupéfiants, quarante-sixième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	8-17 avril	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
67. Comité plénier de la Commission des stupéfiants [résolution 1991/39 du Conseil économique et social]	8-17 avril (4 jours)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T		Une session par an
68. CFPI, cinquante-sixième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	14-24 avril	New York ou à déterminer	15 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
69. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, soixante-neuvième session [décision 2001/221 du Conseil économique et social]	21-24 avril	New York	5 E	I (AArEF)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
70. Commission des limites du plateau continental, [art. 2 5) de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer]	28 avril-2 mai	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
71. Comité de l'information, vingt-cinquième session [résolution 33/115 C de l'Assemblée générale]	28 avril–9 mai	New York	98 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
72. Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, deuxième session (résolution 55/33 D de l'Assemblée générale) ^f	28 avril-9 mai	New York	187 G	I (AArCEFR)	T	–	
73. Conseil économique et social, reprise de la session d'organisation [Charte]	29 et 30 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
74. UNITAR - Conseil d'administration, quarante et unième session [résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale]	Avril (1 semaine) ^g	Genève	28 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
75. Comité contre la torture, groupe de travail de présession [résolution 56/44 de l'Assemblée générale]	Avril (1 semaine) ^g	Genève	4 E	I (AEFR)	T	–	
76. Réunion des Nations Unie pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la question de Palestine [résolution 56/33 de l'Assemblée générale]	Avril (3 jours) ^g	À déterminer	À déterminer	I (AF)	T	–	
77. Commission du développement durable, session d'organisation [décision 1997/63 du Conseil économique et social]	Avril (1 jour) ^g	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
78. Comité chargé des organisations non gouvernementales [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social]	Avril/mai ^g (3 semaines)	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
79. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail de présession [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	Avril/mai ^g (3 semaines)	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Deux sessions par an
80. Commission du développement durable, onzième session [décision 1993/207 du Conseil économique et social]	Avril/mai ^g (2-3 semaines)	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
81. Comité contre la torture, trentième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	Avril/mai ^g (2 semaines)	Genève	10 E	I (AEFR)	T	SR	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
82. CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique, quarante et unième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	5-9 mai	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
83. Commission de la science et de la technique au service du développement, sixième session [résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolution 1993/75 du Conseil économique et social]	5 -9 mai	Genève	33 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
84. Commission des droits de l'homme, Groupe de travail sur la détention arbitraire, trente-sixième session [décision 2000/263 du Conseil économique et social]	5-9 mai	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	
85. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, dix-neuvième session [résolution 1978/1 du Conseil économique et social et résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	5-9 mai	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
86. Assemblée générale, Cinquième Commission, reprise de la session [Charte]	5-30 mai	New York	189 GG	I (AArCEFR)	T	SR	
87. Commission du droit international, cinquante-cinquième session, première partie [résolution 174 (II) de l'Assemblée générale]	5 mai-6 juin et 7 juillet-8 août	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
88. Séminaire sur le droit international [résolution 49/51 de l'Assemblée générale]	Juin-juillet (3 semaines)	Genève	30 E	I (AEF)	–	–	Une session par an
89. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	6 mai-18 juillet	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
90. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	12-13 mai	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
91. CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage, trente-huitième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	12-16 mai	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
92. PAM – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale] ^f	12-16 mai	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
93. Groupe d'experts gouvernementaux du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies [résolution 55/33 U de l'Assemblée générale]	12-23 mai	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	-	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
94. Instance permanente sur les questions autochtones [résolution 2000/22 du Conseil économique et social]	12-23 mai	Genève ou New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
95. Conférence du désarmement, deuxième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	12 mai-27 juin	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an
96. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, douzième session [résolution 1992/1 du Conseil économique et social]	13-22 mai	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
97. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale – Réunions en parallèle pour des consultations officieuses et groupes de travail [décision 1997/232 du Conseil économique et social]	13-22 mai (12 séances)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	
98. PAM – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale] ^f	19-23 mai	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
99. Comité des droits de l'enfant, trente-troisième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	19 mai-6 juin	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
100. Forum des Nations Unies sur les forêts [résolution 2000/35 et décision 2001/218 du Conseil économique et social]	26 mai- 6juin	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
101. Organe international de contrôle des stupéfiants, soixante-dix septième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	26 mai-6 juin	Vienne	13 E	I (AArEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
102. Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, treizième session [résolution 33/134 de l'Assemblée générale]	27-30 mai	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
103. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les minorités [résolution 1998/246 du Conseil économique et social]	Mai (1 semaine)	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
104. CEE, cinquante-huitième session [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	Mai (4 jours)	Genève	55 G	I (AFR)	T	–	Une session par an
105. CESAO – Comité préparatoire [résolution 1994/26 du Conseil économique et social]	Mai (3 jours)	Beyrouth	13 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
106. Séminaire régional en vue d'étudier la situation des territoires non autonomes dans le cadre de la deuxième Décennie de l'élimination du colonialisme [résolution 55/147 de l'Assemblée générale]	Mai (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AEF)	T	–	Une session par an
107. CESAO – Vingt-deuxième session [résolutions 1818 (LV), 2089 (LXIII) et 1994/26 du Conseil économique et social]	Mai (2 jours)	Beyrouth	13 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
108. Réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods [résolution 50/227 de l'Assemblée générale]	Mai (1 jour)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
109. Comité du programme et de la coordination, session d'organisation [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Mai (1 jour)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
110. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail de présession [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	Mai	Genève	5E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
111. CEA – Conférence conjointe des ministres africains des finances et des ministres du développement économique et de la planification, trente-sixième session de la Commission [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Mai	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
112. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuaire [résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX]	Mai/juin (1 semaine)	New York	5 E	I (AR)	T	–	Une session par an
113. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration, vingt-deuxième session [résolution 36/151 de l'Assemblée générale]	Mai/juin	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
114. UNICEF – Conseil d'administration, session annuelle [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	2-6 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
115. Groupe d'experts gouvernementaux sur le traçage des armes légères [résolution 56/24 U de l'Assemblée générale]	2-6 juin	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
116. CNUCED – Réunion d’experts de la Commission de l’investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	2-6 juin	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–
117. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Réunion des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention [résolution 56/199 de l’Assemblée générale]	2-13 juin	Bonn	180 G	I (AArCEFR)	T	–
118. Comité des contributions, soixante-troisième session [résolution 14 (I) A de l’Assemblée générale]	2-27 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	T	– Une session par an
119. Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer [résolutions 37/66 et 49/28 de l’Assemblée générale]	9-13 juin	New York	132 G	I (AArCEFR)	T	– Une ou deux sessions par an
120. Comité des droits de l’enfant – Groupe de travail présession [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l’Assemblée générale]	9-13 juin	Genève	5E	I (AArCEFR)	T	– Trois sessions par an
121. PNUD et FNUAP – Conseil d’administration, session annuelle [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l’Assemblée générale]	9-20 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	- Une session par an
122. Comité du programme et de la coordination, quarante-troisième session [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l’Assemblée générale]	9 juin-3 juillet	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	– Une session par an
123. Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, quarante-sixième session [résolution 1472 A (XIV) de l’Assemblée générale]	11-20 juin	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	PV ^e Une session par an
124. CNUCED – Réunion d’experts de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	16-20 juin	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
125. Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme [résolutions 46/111 et 49/178 de l'Assemblée générale]	23-27 juin	Genève	8 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
126. CNUCED – Réunion d'experts de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	23-27 juin	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
127. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale]	23 juin/25 juillet	Genève	7 E	I (AF)	T	PV ^b	Deux sessions par an
128. Comité des commissaires aux comptes [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	25-27 juin	New York	3 E	–	–	–	Une session par an
129. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, vingt-neuvième session [résolutions 34/180 et 51/68 de l'Assemblée générale]	30 juin-25 juillet	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
130. Conseil économique et social, session de fond [Charte]	30 juin-25 juillet	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
131. CNUDCI, trente-sixième session [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale]	30 juin-18 juillet	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
132. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage [décision 16 (LVI) du Conseil économique et social]	Juin (8 jours)	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
133. Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	Juin (4 jours)	Genève	5 E	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
134. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), quarante-huitième session ^f	Juin (3 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Quatre sessions par an
135. Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine [résolution 56/33 de l'Assemblée générale]	Juin (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AF)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
136. Comité chargé des organisations non gouvernementales, session d'organisation [résolution 1996/31 du Conseil économique et social]	Juin (1 jour)	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	
137. Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat [résolution 50/206 de l'Assemblée générale]	Juin (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an
138. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (6 à 8 séances par semaine, 30 séances au maximum)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR ^c	
139. Conseil consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (3-4 jours)	New York	20 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
140. PNUE – Comité des représentants permanents, quatre-vingt-troisième réunion [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Juin/juillet (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
141. CNUCED – Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence [décision du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	7-11 juillet	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
142. Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action sur les armes légères [résolution 56/24 U de l'Assemblée générale]	7-11 juillet	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
143. CFPI – cinquante-septième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	7-18 juillet	New York	15 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
144. CNUCED – Réunion d'experts de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	16-18 juillet	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
145. CNUCED – Réunion d’experts de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	21-25 juillet	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –	
146. Groupe d’experts gouvernementaux du Registre des armes classiques de l’Organisation des Nations Unies [résolution 55/33 U de l’Assemblée générale]	21 juillet-1er août	New York	22 E	I (AArCEFR)	T –	
147. Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption, sixième session [résolution 56/260 de l’Assemblée générale]	21 juillet-1er août	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T –	
148. Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes – Groupe de travail présession [résolutions 45/124, 47/94 et 51/68 de l’Assemblée générale]	28 juillet-1er août	New York	4 E	I (AEF)	T –	Deux sessions par an
149. Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes, Protocole facultatif [résolution 55/70 de l’Assemblée générale]	28 juillet-1er août	New York	5 E	–	T –	Deux sessions par an
150. CNUCED – Réunion d’experts de la Commission de l’investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	28 juillet-1er août	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –	
151. Conférence du désarmement, troisième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l’Assemblée générale]	28 juillet-10 septembre	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T PV	Une session en trois parties par an
152. Comité des droits de l’homme, soixante-dix-huitième session [résolution 2200 A (XXI) de l’Assemblée générale]	Juillet (3 semaines)	Genève	18 E	I (AArEFR)	T SR	Trois sessions par an
153. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent [résolution 248 (III) de l’Assemblée générale]	Juillet (1 semaine)	New York	15 E	I (AF)	T –	Une session tous les deux ans
154. Comité des droits de l’homme – Groupe de travail chargé d’examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l’Assemblée générale]	Juillet (1 semaine)	Genève	9 E	I (AEFR)	T –	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
155. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les populations autochtones [résolution 1982/34 du Conseil économique et social]	Juillet (1 semaine)	Genève	5 E	I (ACEFR)	T	–	Une session par an
156. Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et Sous-Comité d'experts du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	Juillet	Genève	23 G	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
157. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, soixante-troisième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	Juillet/août (3 semaines)	Genève	18 E	I (ACEFR)	T	SR	Deux sessions par an
158. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, cinquante-cinquième session [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]	Juillet/août (3 semaines)	Genève	26 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
159. Commission des limites du plateau continental [art. 2 5) de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer]	25-29 août	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
160. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social]	Août (2 semaines)	Genève	5 E	I (ACEFR)	T	–	Une session par an
161. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, soixante-dixième session [décision 2001/221 du Conseil économique et social]	Août (1 semaine)	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	
162. Réunion des Nations Unies pour l'Amérique du Nord sur la question de Palestine [résolution 56/33 de l'Assemblée générale]	Août (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AF)	T	–	
163. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire, trente-septième session [décision 2000/263 du Conseil économique et social]	1er-5 septembre	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
164. CNUDCI – Groupe de travail sur le droit de l’insolvabilité, vingt-neuvième session [résolution 33/92 de l’Assemblée générale]	1er-5 septembre	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
165. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l’Assemblée générale]	2 septembre-19 décembre	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
166. PNUD et FNUAP – Conseil d’administration, deuxième session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l’Assemblée générale]	8-12 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
167. CNUDCI – Groupe de travail sur les sûretés, quatrième session [résolution 33/92 de l’Assemblée générale]	8-12 septembre	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
168. Assemblée générale, cinquante-huitième session [Charte]	9 septembre-décembre	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	PV/ SR ^g	
169. CNUCED – Réunion d’experts de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	10-12 septembre	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
170. UNICEF – Conseil d’administration, deuxième session ordinaire [résolution 57 (I) et 48/162 de l’Assemblée générale]	15-19 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
171. CNUCED – Réunion d’experts de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	15-19 septembre	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
172. Comité des droits de l’enfant, trente-quatrième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l’Assemblée générale]	15 septembre-3 octobre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
173. Comité des placements [résolution 248 (III) de l’Assemblée générale]	22-23 septembre	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
174. CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	22-26 septembre	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
175. CNUCED – Réunion d’experts de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	29 septembre-3 octobre	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
176. Conseil de sécurité – Conseil d’administration de la Commission d’indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), quarante-neuvième session ^f	Septembre (3 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Quatre sessions par an
177. Assemblée générale – dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat [résolutions 53/181 et 55/193 de l’Assemblée générale]	Septembre (2 jours)	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session tous les deux ans
178. CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d’experts des normes internationales de comptabilité et de publication [résolution 1982/67 du Conseil économique et social]	Septembre (1 semaine)	Genève	34 G	I (AArCEFR)	T	–	
179. Comité des représentants permanents auprès d’ONU-Habitat [résolution 56/206 de l’Assemblée générale]	Septembre (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an
180. UNRWA – Commission consultative [résolution 302 (IV) de l’Assemblée générale] ^f	Septembre (1 jour)	Amman	10 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
181. Cinquième Réunion des États parties à la Convention sur l’interdiction de l’emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction [par. 2 de l’article 11 de la Convention] ^f	Septembre	À déterminer	122 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
182. PNUE – Comité des représentants permanents, quatre-vingt-quatrième séance [décision 13/2 du Conseil d’administration]	Septembre/octobre (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
183. Comité des pensions du personnel de l’Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l’Assemblée générale]	Septembre/octobre (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d’une séance chacune par an
184. Groupe spécial d’experts de la coopération internationale en matière fiscale [résolutions 1273 (XLIII) et 1765 (LIV) du Conseil économique et social]	Troisième trimestre (1 semaine)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
185. CNUDCI – Groupe de travail sur les projets d'infrastructure à financement privé, septième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	6-10 octobre	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
186. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	6-10 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
187. CNUCED – Conseil du commerce et du développement, cinquantième session [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la CNUCED]	6-17 octobre	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
188. CNUDCI – Groupe de travail sur le droit des transports, douzième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	13-17 octobre	Vienne	36 G	O (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
189. CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage, trente-neuvième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	10-14 novembre	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
190. CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique, quarante-deuxième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	17-21 novembre	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
191. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, sixième session, et réunions des organes subsidiaires [résolution 56/196 de l'Assemblée générale]	19-31 octobre	Bonn	176 G	I (AArCEFR)	T	–	
192. PAM – Conseil d'administration, troisième session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale] ^f	20-24 octobre	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
193. Organe international de contrôle des stupéfiants, soixante-dix-huitième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	29 octobre- 14 novembre	Vienne	13 E	I (AArEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
194. HCR – Comité exécutif, cinquante-quatrième session [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	Octobre (1 semaine)	Genève	58 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
195. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolutions 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	Octobre (1 semaine)	Genève	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
196. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, trente-huitième session [résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale]	Octobre (2 jours)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
197. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 (IV) de l'Assemblée générale]	Octobre/novembre (5 semaines)	New York	7 E	I (AF)	T	PV ^g	Deux sessions par an
198. Commission des droits de l'homme, soixante-dix-neuvième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	Octobre/novembre (3 semaines)	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Trois sessions par an
199. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, deuxième session ordinaire [décision 2001/321 du Conseil économique et social]	Octobre/novembre (2-3 jours)	New York	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
200. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire, trente-huitième session [décision 2000/263 du Conseil économique et social]	19-28 novembre	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	
201. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	24-25 novembre	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq séances par an
202. CNUCED – Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	24-28 novembre	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
203. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien [résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale]	29 novembre	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
204. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, trente et unième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	Novembre (3 semaines)	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Deux sessions par an
205. Comité contre la torture, trente et unième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	Novembre (2 semaines)	Genève	10 E	I (AEFR)	T	SR	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
206. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, soixante et onzième session [décision 2001/221 du Conseil économique et social]	Novembre (8 jours)	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	
207. Comité contre la torture, groupe de travail de présession [résolution 56/44 de l'Assemblée générale]	Novembre (1 semaine)	Genève	4 E	I (AEFR)	T	–	
208. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Novembre (1 jour)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
209. Neuvième Réunion des États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	Novembre (1 jour)	Genève	124 G	I (AEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
210. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale]	Novembre (1 séance)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une séance par an
211. PNUD – Réunion consultative interorganisations [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Novembre/décembre (3 jours)	New York	33 ST	–	–	–	
212. Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale]	1er-9 décembre	À déterminer	9 E	L (AF)	–	–	Une session par an
213. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Conférence des Parties à la Convention, neuvième session, et réunions des organes subsidiaires [résolution 56/199 de l'Assemblée générale]	1er-12 décembre	Bonn	180 G	I (AArCEFR)	T	–	
214. Commission des stupéfiants, reprise de la quarante-sixième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	8-10 décembre	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
215. CNUCED – Réunion d’experts de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	8-12 décembre	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
216. Comité des commissaires aux comptes, session extraordinaire [résolution 74 (I) de l’Assemblée générale]	10 décembre	À déterminer	3 E	–	–	–	Une session par an
217. CNUCED – Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	15-19 décembre	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	–	
218. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail de présession [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	Décembre (1 semaine)	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
219. UNU – Conseil, cinquantième session [résolution 3081 (XXVIII) de l’Assemblée générale]	Décembre (1 semaine)	Tokyo	28 E	I (AF)	T	–	Une session par an
220. Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l’homme – Conseil d’administration [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	Décembre (4 jours)	Genève	5 E	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
221. Conseil de sécurité – Conseil d’administration de la Commission d’indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), cinquantième session ^f	Décembre (3 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Quatre sessions par an
222. UNICEF, Conseil d’administration, session extraordinaire sur le budget [décision 2000/7 du Conseil d’administration]	Décembre (2 jours)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session tous les deux ans
223. Commission du désarmement, session d’organisation [résolution S-10/2 de l’Assemblée générale]	Décembre (2 jours)	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
224. Comité des représentants permanents auprès d’ONU-Habitat [résolution 56/206 de l’Assemblée générale]	Décembre (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
225. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés [résolution 55/75 de l'Assemblée générale]	Décembre (1 séance)	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	– Une séance par an
226. Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et Sous-Comité d'experts du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	Décembre	Genève	22 G	I (ACEFR)	T	– Une ou deux sessions par an
227. PNUE – Comité des représentants permanents, quatre-vingt-cinquième séance [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Décembre	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	– Quatre sessions par an
228. CNUCED – Autres conférences et réunions sur les produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	– Selon les besoins
229. CNUCED – Séminaires et groupes d'étude [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	– Selon les besoins
230. CNUCED – Consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (20 séances au maximum)	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	– Selon les besoins
231. CNUCED – Réunions directives du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (3 jours)	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	– Selon les besoins
232. PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, réunions d'information et consultations officielles [résolutions 2020 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	– Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
233. UNICEF – Conseil d'administration, réunions d'information et consultations officielles [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
234. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction) [Charte]	Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV ^c	Selon les besoins
235. Conseil de sécurité [Charte]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	PV	Selon les besoins
236. Conseil de sécurité – Comité d'experts [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1re séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
237. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux membres [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42e séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
238. Conseil de sécurité – Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625e séance]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
239. Conseil de sécurité – Commission créée en application de la résolution 446 (1979) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	3 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
240. Conseil de sécurité – Comité spécial créé en application de la résolution 507 (1982) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	4 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
241. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
242. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
243. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
244. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
245. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
246. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
247. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
248. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998)	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
249. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
250. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
251. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
252. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) ^f	Selon les besoins	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
253. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine [résolution 194 (III) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T	–	Selon les besoins
254. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail [résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
255. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
256. Comité des conférences [résolution 43/222 B de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	21 G	I (AArEFR)	T	–	Selon les besoins
257. Comité des relations avec le pays hôte [résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
258. Conseil économique et social, consultations officieuses [résolution 50/227 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
259. Commission économique pour l'Europe et ses groupes de travail [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	Selon les besoins	Genève	55 G	À déterminer	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
260. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité et résolution 47/235 de l'Assemblée générale] ^f	Selon les besoins	La Haye	11 E	I (AF)	T	–	Selon les besoins
261. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 [résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité] ^f	Selon les besoins	Arusha	11 E	I (AF)	T	–	Selon les besoins
262. Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée (sur le règlement intérieur de la Conférence des États parties) [résolution 55/25 de l'Assemblée générale] ^f	À déterminer (2 semaines)	Vienne	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
263. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée [résolution 55/25 de l'Assemblée générale] ^k	À déterminer	Vienne	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
264. Sixième réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement [résolution 56/180 de l'Assemblée générale]	À déterminer (1 semaine)	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
265. Seizième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique [décision 1997/221 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Japon	51 G	I (ACFR)	T	–	Une session tous les trois ans
266. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogue pour la région de l'Asie et du Pacifique [résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Bangkok	51 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
267. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogue pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes [résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Santiago	41 G	I (AEF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
268. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogue pour la région de l’Afrique [résolution 1985/11 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T –	Une session par an
269. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Une capitale dans la région	23 G	I (AArR)	T –	Une session par an
270. Réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées sur la coopération [résolutions 45/82 et 50/16 de l’Assemblée générale]	À déterminer (3 jours)	À déterminer	27 ST	I (AArF)	T –	Une session tous les deux ans
271. Réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit [résolution 56/180 de l’Assemblée générale]	À déterminer (2 jours) ⁱ	New York ou à déterminer	À déterminer	I (AArCEFR)	T –	
272. CEPALC – Comité plénier, vingt-sixième session [résolution 106 (VI) du Conseil économique et social]	À déterminer (2 jours)	Santiago	41 G	I (AEF)	T –	Une session tous les deux ans
273. Assemblée générale – Quatrième Commission, reprise de la cinquante-sixième session [Charte]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T SR	
274. Comité spécial sur l’océan Indien [résolution 56/16 de l’Assemblée générale]	À déterminer	New York	44 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session tous les deux ans
275. Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’informatique [décision 2001/24 du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	54 G	–	T –	
276. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole, tel que modifié, à la Convention sur l’interdiction ou la limitation de l’emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [par. 1 de l’article 13 du Protocole modifié] ^f	À déterminer	Genève	58 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
277. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban) [décision 2002/270 du Conseil économique et social]	A déterminer	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T –	
278. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail à composition non limitée sur le droit au développement [décision 2002/271 du Conseil économique et social]	À déterminer	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T –	
279. Réunions préparatoires de la onzième session de la CNUCED [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième session exécutive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	^b	I (AArCEFR)	T –	
280. Réunion générale des représentants du système des Nations Unies et de l'Organisation des États américains [résolution 55/15 de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	À déterminer	–	T –	Une session tous les deux ans

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence, par. 9).

^c Pour des séances plénières seulement.

^d Dans sa décision 2002/281, le Conseil économique et social a autorisé que le service de 14 réunions supplémentaires soit pleinement assuré et que des comptes rendus analytiques soient notamment établis, conformément aux articles 29 et 31 du règlement intérieur de ses commissions techniques. Le conseil a approuvé la décision de la Commission invitant le Président de sa cinquante-neuvième session à ne ménager aucun effort pour que les travaux de la session se déroulent dans les délais normalement prévus, de sorte que les réunions supplémentaires que le Conseil a autorisées ne se tiennent qu'en cas de nécessité absolue.

^e Au paragraphe 8 de sa résolution 53/45, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que, conformément au paragraphe 9 de sa résolution 52/56, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à sa quarante et unième session, avait revu de nouveau ses besoins concernant l'utilisation de transcriptions non éditées et décidé de continuer d'utiliser ces transcriptions.

^f Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires ou assurés contre remboursement.

^g Conformément au paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale, et comme l'Assemblée en avait décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies sont priés d'éviter de tenir des réunions le vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 25 avril 2003.

^h En cas d'auditions.

ⁱ L'usage est de n'établir de procès-verbaux que pour les séances plénières et les séances de la Première Commission.

^j Doit se réunir avant la première session de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée pour établir le projet de règlement intérieur de la Conférence.

^k Doit se tenir un an au plus tard après l'entrée en vigueur de la Convention.

^l Précédée d'une réunion de trois jours de cadres supérieurs.

B. Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1. Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
2. Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens [résolution 55/150 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
3. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction [résolution 56/93 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
4. Comité spécial chargé d'examiner les mesures relatives à la protection du personnel des Nations Unies et du personnel associé [résolution 56/89 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
5. Processus consultatif ouvert à tous sur les affaires maritimes et le droit de la mer [résolution 54/33 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
6. Comité spécial chargé d'élaborer une convention sur les droits des personnes handicapées [résolution 56/68 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
7. Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	9 G	I (AArCEFR)	T	–	
8. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité [résolution 48/26 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
9. Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique [résolution 56/37 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
10. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [résolution 3349 (XXIX) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
11. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	3 G	I (AArF)	T	PV ^b	

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et de comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b En cas d'auditions.

C. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, 2003

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget	20 janvier	Vienne
2. OMS – Conseil exécutif	20-28 janvier	Genève
3. OACI – Comité	Janvier/février	Montréal (Canada)
4. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d'experts	17 février-7 mars	Vienne
5. FIDA – Conseil des gouverneurs	19-28 février	Rome
6. OACI – Conseil	Février/mars	Montréal (Canada)
7. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officieuses/réunions d'experts	10-14 mars	Vienne
8. AIEA – Conseil des gouverneurs	17 mars	Vienne
9. OIT – Conseil d'administration du BIT et de ses comités	Mars	Genève
10. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, vingtième session	22-25 avril	Vienne
11. FIDA – Conseil d'administration	23-24 avril	Rome
12. ONUDI – Comité du programme et du budget, dix-neuvième session	28 avril-2 mai	Vienne
13. UPU – Conseil d'exploitation postale	Avril	Berne
14. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Avril	La Haye
15. OACI – Comité	Avril/mai	Montréal (Canada)
16. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget	5 mai	Vienne
17. Congrès météorologique mondial	5-24 mai	Genève
18. OMS – Conseil exécutif	26-28 mai	Genève
19. OMS – Assemblée mondiale de la santé, cinquante-sixième session	19-28 mai	Genève
20. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d'experts	26 mai-13 juin	Vienne
21. Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, sixième session	Mai	La Haye
22. OACI – Conseil	Mai/juin	Montréal (Canada)
23. UNESCO – Conseil exécutif	Mai/juin	Paris
24. OIT – Conférence générale	3-19 juin	Genève
25. FAO – Conseil	9-14 juin	Rome

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
26. AIEA – Conseil des gouverneurs	16 juin	Vienne
27. ONUDI – Conseil du développement industriel	23-27 juin	Vienne
28. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire. Groupe de travail A et consultations officielles/réunions d'experts	23-27 juin	Vienne
29. UIT – Conseil	Juin	Genève
30. OIT – Conseil d'administration du BIT et ses comités	Juin	Genève
31. OMI – Conseil	Juin	Londres
32. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Juin	La Haye
33. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, vingt et unième session	18-22 août	Vienne
34. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d'experts	25 août-12 septembre	Vienne
35. FIDA – Conseil d'administration	4-5 septembre	Rome
36. AIEA – Conseil des gouverneurs	8 septembre	Vienne
37. AIEA – Conférence générale	15-19 septembre	Vienne
38. AIEA – Conseil des gouverneurs	22 septembre	Vienne
39. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officielles/réunions d'experts	22-26 septembre	Vienne
40. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Septembre	La Haye
41. OMPI – Assemblées des États Membres	Septembre/octobre	Genève
42. FMI/Banque mondiale – Réunions annuelles conjointes des Conseils des gouverneurs	Septembre/octobre	Washington
43. Journée mondiale de l'alimentation	Octobre	Montréal (Canada)
44. OACI – Comité	Octobre	Montréal (Canada)
45. UPU – Conseil d'administration	Octobre	Berne
46. UNESCO – Conseil exécutif	Octobre	Paris
47. UNESCO – Conférence générale	Octobre/novembre	Paris
48. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, vingt-deuxième session	3-7 novembre	Vienne
49. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité de la coopération et assistance technique	17 novembre	Vienne
50. AIEA – Conseil des gouverneurs	20 novembre	Vienne
51. FAO – Conseil	26-28 novembre	Rome
52. FAO – Conférence	29 novembre-10 décembre	Rome
53. OIT – Conseil d'administration du BIT et ses comités	Novembre	Genève
54. OMI – Conseil	Novembre	Londres



02-59869 (F) 101002 111002

58

<i>Organe</i>	<i>Dates (2003)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
55. OMI – Assemblée	Novembre	Londres
56. OMI – Conseil	Novembre	Londres
57. OACI – Conseil	Novembre/décembre	Montréal (Canada)
58. ONUDI – Conférence générale, dixième session	1er-5 décembre	Vienne
59. UIT, Sommet mondial sur la société de l’information	10-12 décembre	Genève
60. FAO – Conseil	11 décembre	Rome
61. FIDA – Conseil d’administration	11-12 décembre	Rome
62. Organisation pour l’interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Décembre	La Haye
63. Conférence en vue de faciliter l’entrée en vigueur du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires	À déterminer	Vienne
64. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée, neuvième session	28 juillet-8 août	Kingston

A/57/32